

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

N°2026.99

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- VU** Le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6, R. 123-11 et R. 123-12
- VU** La délibération N°2026-10-CM Du Conseil Municipal du 30 mars 2026 relative à l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

**CONSIDERANT** la candidature de Monsieur RAFFIER Cédric, en qualité de représentant de l'association « Loisirs et entraides », association œuvrant pour le lien social.

**ARRETE**

**Article 1** Est nommé au titre de membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S

Cédric RAFFIER  
7, rue des tourterelles  
13820 Ensues la Redonne

**Article 2** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission devant le contrôle de légalité.

**Article 3** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres.

Fait à Ensues la Redonne, le 15/04/2026

Le maire,  
**Michel ILLAC**



Reçu Notification  
**M. Cédric RAFFIER**

